





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-549**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc178672-DE-1-1 |
| Date de signature : 17/12/2015 |
| Date de réception : jeudi 17 décembre 2015 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : REGIE DE RECETTES CITE DU LIVRE : RECETTES EXCEPTIONNELLES 2014

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 7.1
Décisions budgétaires

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REGIE DE RECETTES CITE DU LIVRE : RECETTES EXCEPTIONNELLES 2014-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous sommes destinataires d'un courrier du comptable public, en date du 10/11/2015, concernant des recettes 2014 non comptabilisées et correspondant à la régie de recettes de la Cité du Livre.

En effet, les services de la DREB ont émis des titres de recettes pour les mois de septembre, octobre et novembre 2014 qui ont été rejetés par le comptable public en raison de l'impossibilité de concordance entre les dépôts effectués et la demande de titrage émanant de la régie.

Face à cette situation et pour réaliser le rapprochement des données, le comptable public avait souhaité ne plus recevoir d'émission de titres de recettes laissant en suspens également le mois de décembre 2014.

Afin de pouvoir émettre les titres de recettes pour l'exercice 2015, le contrôle de cette régie a été renforcé et de nouvelles méthodes de travail ont permis de rétablir la concordance des données comptables entre la régie de recettes et le comptable. Toutes les recettes 2015 ont donc pu être comptabilisées.

Cependant afin de régulariser les recettes 2014 en suspens, le comptable public nous demande à présent d'encaisser la somme de 64 387.25 € sur le compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE QUE** la somme de 64 387.25 € sera imputée sur le compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser cette recette exceptionnelle.

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 42 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 52 |
| Pour | : 52 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



